



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 MARS 2023

*Le Conseil Municipal de LE VAL, légalement convoqué le vendredi 3 mars 2023, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le jeudi 9 mars 2023 à 18 h 30 pour la préséance et à 18 h 49 pour l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Jérémy GIULIANO, Maire.*

*À l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal était ainsi composé :*

**Présents** : MM. Jérémy **GIULIANO** - Alain **ALBERTI** - Colette **ALEXANDRE** - Christian **BENTOUMI** - Anastasia **BRENGUIER** - Jeanne **CAVALLARO** - Gisèle **CONFORTI** - Steve **COURDOUAN** - Géraldine **DUDON** - Max **FABRE** - Patrick **FALANTIN** - Marie-Sylvie **GROVER** - Colette **LAIRE** - Julien **LASSAUQUE** - Christian **LEFEVRE** - Michel **MAUREL** - Luc **PERNEY** - Corinne **RINAUDO** - Georges **AYMONIN** - Olivier **BARALE** - Josiane **VILAIN**.

**Représentés** : MM. Laurence **BERLEMONT** représentée par Julien **LASSAUQUE** - Jean **CULINATI** représenté par Christian **LEFEVRE** - Anaïs **DUFEUX** représentée par Géraldine **DUDON** - Norbert **GIRAUD** représenté par Alain **ALBERTI** - Franck **JAMAIN** représenté par Michel **MAUREL**.

**Absent** : Mme Sophie **ARGOUARC'H**.

**Soit 21 présents, 5 absents ayant donné pouvoir, 1 absent, soit 26 votants.**

**M. le Maire.**- Bonsoir à toutes et tous. Je vous propose de commencer la préséance.

Je voudrais, notamment, revenir sur les travaux du parking Saint-Benoît qui avancent bien, nous sommes dans les délais. L'ensemble du pluvial a été installé, le but étant de repenser l'écoulement des eaux pluviales pour mieux drainer et éviter les inondations dans le secteur. Des drains supplémentaires ont donc été mis en place, et nous en sommes à présent à la pose des bordures en bois pour préparer le stationnement. Ensuite, nous aurons la partie VRD et plantation des arbres. Une grosse taille des arbres a également été réalisée. Ce chantier se déroule bien, et nous tenons les délais, ce qui constitue une bonne nouvelle. Cela fera une belle entrée de village en arrivant depuis Brignoles.

En parlant de travaux, la commission s'est réunie aujourd'hui pour analyser les offres à la suite du lancement du marché des travaux de réhabilitation du foyer haut, concernant majoritairement l'étage. Nous avons une autre bonne nouvelle, car de nombreuses entreprises ont répondu, et les prix sont raisonnables. Nous sommes donc dans l'enveloppe que nous avions prévue. Nous avons de la marge, mais entre les plus-values et/ou moins-values, nous laisserons voir les choses évoluer, soyons prudents. En tout cas, l'estimation était correcte par rapport aux travaux qui seront réalisés. L'attribution a été faite aujourd'hui par la commission, mais des délais légaux doivent être respectés pour notifier tout le monde, aussi bien ceux qui ont été retenus que ceux qui ne l'ont pas été, puis nous pourrions planifier

le démarrage des travaux. Nous avons prévu large en cas de besoin. Le foyer est donc en train d'être vidé petit à petit afin de pouvoir préparer les bonnes conditions pour sa réhabilitation.

Par ailleurs, cette semaine, une réunion du PLU s'est tenue dans le cadre de l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable, qui est la philosophie même du PLU. Cet atelier a été réalisé en concertation avec les habitants, lesquels ont participé en émettant des idées sur des projets. Nous leur avons présenté une synthèse du diagnostic, et on nous a posé des questions. Il y a eu beaucoup de participants pour ce type d'exercice, et je suis vraiment très content de pouvoir mener notre révision du Plan local d'urbanisme de manière démocratique et participative, ce qui n'était pas vraiment dans l'ADN historique de la commune [auparavant]. Aujourd'hui, c'est le cas, puisque nous en sommes à la 16<sup>ème</sup> réunion où nous faisons participer/intervenir les habitants et usagers, de près et/ou de loin. C'est particulièrement important. Une restitution sera réalisée par le cabinet d'études Planed, qui nous accompagne, regroupant les idées ayant émergé des réflexions menées par les habitants, et à partir de là, nous ferons une présentation pour les intégrer dans le cadre de l'élaboration du PADD, le but étant de faire converger le projet politique avec les remontées des habitants.

Aujourd'hui, une journée de travail autour de l'olivier a eu lieu à Sanary-sur-Mer. Étant donné que je ne pouvais pas y être présent, Christian BENTOUMI, premier adjoint de la commune, nous y a représentés avec le service Patrimoine. Cette journée réunit les communes investies dans la valorisation du patrimoine oléicole, sachant que nous sommes une commune oléicole de France, avec une variété endémique qui a bien été intégrée. Un film sera réalisé autour de 10 villages ayant chacun une variété propre à sa commune, et il sera suivi d'une exposition où chaque village aura une pancarte pour se présenter. Un travail est également mené sur un sentier, avec une route de l'olivier qui traversera les 10 communes, en partant de Sanary, de la côte, pour aller jusqu'à Aups. Ceci est très intéressant en termes de développement pour la commune et de la défense du patrimoine oléicole en France.

D'autre part, l'aménagement du studio bas est également d'actualité. Lors du dernier Conseil municipal, nous avons voté sa mise en location. Le petit matériel nécessaire a été acheté, et les services ont mis en place les différents éléments afin de pouvoir mettre ce gîte en location, qui sera notre quatrième.

**M. BENTOUMI.**- Sur les trois que nous avons aménagés, nous pensions en garder un pour les urgences ou des besoins autres, mais finalement, devant la demande, nous avons décidé de mettre les quatre à la location.

**M. le Maire.**- C'est ce que nous avons voté, et cela a été fait.

Par ailleurs, nous avons reçu un courrier de l'école qui acte bien le projet de groupe scolaire, à la demande des services de l'Éducation Nationale. Nous pourrons donc travailler sur le cheminement commun qui nous permettra de relier et de faciliter le quotidien des parents.

D'autre part, les travaux d'aménagement ont été fait sur l'aire de camping-cars pour la préparation de l'aire de vélos intercommunale. Cela vient en appui au développement du cyclotourisme, mais servira également aux habitants qui veulent aller dans l'aire sportive [complexe de la Roguère]. L'Agglomération fait l'installation, et nous avons réalisé la plateforme. Pour ce faire, nous avons innové en expérimentant un revêtement que l'on appelle du « goudron écologique », qui est tout sauf du goudron, puisqu'il s'agit d'une matrice végétale à base d'huile de colza colmatée. C'est noir et ressemble vraiment à du goudron, mais ce matériau se rapproche un peu de ce que nous avons fait à l'école, sauf que nos services peuvent le mettre en place, puisqu'il se met à froid et que c'est assez simple. Cela peut donc être intéressant, sachant qu'il existe des versions perméables et imperméables, ce qui permet de travailler là-dessus en fonction des endroits. Ainsi, nous faisons cette expérimentation et, si nous arrivons à la mettre en œuvre correctement, nous pourrons imaginer d'autres aménagements par la suite.

Enfin, ce matin, j'ai été invité par le directeur adjoint de la DDTM, aux côtés du président des Maires Ruraux, suite à l'une de mes interventions lors de l'assemblée générale de cette association, laquelle regroupe toutes les communes y adhérant et ayant un caractère rural. Son but est de défendre l'intérêt des communes rurales. C'est l'équivalent de l'Association des Maires de France qui, pour sa part, inclut toutes les communes, quelle que soit leur typologie. Il est très intéressant d'adhérer aux deux associations d'élus, car les problématiques sont différentes. Au niveau des maires ruraux, lors de l'assemblée générale, en présence de M. le préfet et des différents services, nous avons fait remonter tout ce qui ne va pas à notre sens en termes d'orientation et de choix stratégiques menés par l'État, notamment sur certains arrêtés préfectoraux avec lesquels nous ne sommes pas toujours d'accord.

Pour ma part, j'ai fait remonter mon inquiétude concernant les obligations légales de débroussaillage (OLD), qui ont pour vocation de mettre en sécurité les maisons face au risque d'incendie. Il est très bien d'avoir ce type de dispositifs, et on voit bien que dans les départements n'ayant pas la culture des OLD, comme la Gironde, par exemple, cela aboutit à des maisons brûlées. À Gonfaron, les maisons qui ont brûlé n'étaient pas en protection.

Ceci étant dit, ils nous ont délivré la nouvelle carte des OLD, et j'ai le plaisir de vous apprendre que Le Val est totalement en OLD, hormis deux ou trois petites zones. Même le village est en OLD. Or cela me paraît être une aberration quand on connaît la configuration du territoire. Lorsque j'ai fait la remarque lors de l'assemblée générale, j'ai indiqué qu'il était bien de faire des cartes, mais à un moment donné, il faut vérifier les réalités de terrain. Lorsqu'ils construisent ce type de cartes, il serait bien qu'il y ait au moins une discussion avec les CCFF et les communes pour vérifier ce qui est correct et surtout réaliste.

Le but de la matinée était de parler des OLD et de la forêt, entre autres, et nous avons donc regardé ces éléments afin de voir la manière dont nous pourrions les faire évoluer. Ce sera compliqué, car ils nous ont bien dit qu'au niveau de l'État, ils n'ont aucun moyen, sachant qu'une seule personne s'occupe de toutes les communes du département du Var. Ils m'ont donc indiqué qu'il serait compliqué de faire une carte en fonction des volontés de chacun, mais il existe des pistes de réflexion, et nous verrons par la suite. Nous avons également travaillé sur la valorisation de la forêt et sur tous ses enjeux.

Cette réunion était très instructive et positive. J'en ai profité pour parler des inondations, puisque la DDTM nous accompagne dans le cadre du Plan Barnier, en leur témoignant ma satisfaction sur l'avancée des dossiers. Ils sont mobilisés et nous accompagnent, et il est important de le dire. Il s'agit du plus gros dossier du département du Var, ce qui n'est pas rien. De plus, ils ont contacté l'Établissement public foncier pour qu'il fasse le portage financier, afin d'éviter à la commune de le faire. C'est une piste à explorer, et nous verrons cela par la suite. Cela permettrait d'alléger un peu les jeux et enjeux budgétaires que nous devons absorber à ce moment-là.

S'agissant des événements à venir, samedi matin, nous avons les ateliers pour les familles valloises qui participent au défi « Alimentation positive », que nous avons lancé en Conseil municipal. Trois communes de l'Agglomération en font partie, et plusieurs familles du Val y participent, l'objectif étant d'être plus vertueux dans son alimentation quotidienne. La cuisine de la cantine est mise à disposition avec des ateliers pour ces familles afin de d'apprendre et d'échanger différentes pratiques et recettes.

Le samedi après-midi, à 15 h, nous avons rendez-vous à la Mairie pour le lancement de l'édition « En tant que femmes », puisque ce mercredi était dédié à vos droits, Mesdames. Au Val, au-delà d'une journée, plusieurs semaines y sont dédiées jusqu'au mois de juin. Une balade commentée du village aura lieu. Jeanne, peut-être veux-tu en dire quelques mots.

**Mme CAVALLARO**.- Nous démarrons à 15 h depuis la place Gambetta pour une évocation de la figure féminine au travers des rues du village. Ensuite, à 17 h 30, nous aurons un petit concert par la chorale Drapeau Rouge, avec des chansons engagées et féministes, à la salle du Moulin, suivi de la présentation de l'association Provence Violette et du pot de l'amitié.

**M. le Maire.**- Merci beaucoup. Vous avez donc les orientations de votre week-end au Val, si vous le souhaitez.

À présent, j'ouvre la séance du Conseil municipal en commençant par procéder à l'appel.

*(Monsieur le Maire procède à l'appel nominal.)*

Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer ce Conseil municipal, avec cinq délibérations [à l'ordre du jour]. La première porte sur l'approbation du procès-verbal, suivie de deux demandes de subventions, l'une pour une subvention exceptionnelle à l'association France Alzheimer et une autre au titre du Fonds vert, qui est le nouveau fonds ouvert par l'État et annoncé pour des mesures de financement de projets s'inscrivant dans la démarche de transition. Ensuite, nous aurons une délibération autour de l'environnement, concernant l'application du régime forestier avec l'ONF sur les forêts communales. Enfin, le cœur du débat de ce soir sera l'orientation du budget 2023, avec le rapport d'orientation budgétaire qui sera présenté par Monsieur ALBERTI.

Avons-nous un volontaire pour être secrétaire de séance ? Si tout le monde est d'accord, Monsieur Christian LEFEVRE est alors désigné.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **1 – Délibération n° 2023-013 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2023**

**M. le Maire.**- Si vous n'avez pas de question sur le compte-rendu qui vous a été envoyé, je vous propose de le soumettre au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

## SUBVENTIONS

### **2 - Délibération n° 2023-014 - Subvention exceptionnelle à l'association France Alzheimer**

**Mme CONFORTI.**- Deux ans en arrière, Monsieur le Maire a reçu l'association France Alzheimer, et la convention a été conclue. Les permanences ont eu lieu tous les vendredis pendant deux ans. Actuellement, cela s'est arrêté, car Madame CLAUDE est malade, mais elle reprendra au mois d'avril.

Considérant le service rendu à la population valoise par France Alzheimer, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association France Alzheimer a sollicité une aide financière pour proposer des activités adaptées :

- Des points d'accueil, d'écoute, de conseil et d'information pour orienter les malades et leurs proches en leur proposant des solutions adaptées à chaque étape de la maladie ;
- Des ateliers mémoire pour préserver les capacités cognitives de la personne malade le plus longtemps possible ;
- Des groupes de parole, de partage, de conférence et des formations gratuites, de la sophrologie, du yoga assis, du suivi psychologique et un café pour les aidants ;
- Des balades sophrologiques, une chorale, une halte relais, un resto-mémoire et des week-ends entre eux au bord de la mer ou à la montagne ;

- Des informations pour les professionnels et les pouvoirs publics. L'association France Alzheimer est très contente, car depuis deux ans, elle a pu avoir des partenariats avec la Fédération des sapeurs-pompiers et la Gendarmerie nationale. Lorsque des personnes malades se perdent, il faut savoir comment les aborder et leur parler. Ils se sont donc mis d'accord, et ces deux corps ont bien accepté des informations ;
- Des événements pour le grand public, avec des bals, du cinéma et des sorties.

Pour réaliser toutes ces activités destinées aux familles varoises, il est nécessaire de participer financièrement pour l'année 2023.

Monsieur le Maire propose d'attribuer, comme en 2022, la somme de 300 € à l'association France Alzheimer.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association France Alzheimer, en précisant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Madame Arlette MARONNE vous remercie d'avance, et j'espère que vous voterez favorablement ces 300 €, car ils en ont besoin.

**M. le Maire.**- Merci. De plus, ce partenariat est mené avec Le Val Services, qui est la clé d'entrée du service public et qui est en relation avec le CCAS. C'est une belle démarche qui permet d'accompagner les personnes impactées par cette maladie, ainsi que les aidants ; car il est très dur d'être aidant de nos jours. C'est donc un plus pour notre commune, et les 300 € représentent peu par rapport au bien qu'ils font sur la commune et l'ensemble du territoire.

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

**3 - Délibération n° 2023-015 - Demande de subvention au titre du « Fonds vert » pour la rénovation thermique de l'Hôtel de ville**

**M. le Maire.**- Nous avons déjà voté cette délibération au titre de la DETR, en demande auprès des services de l'État. Cela se place dans le cadre de l'analyse du diagnostic que nous avons réalisé au niveau de l'école et des bâtiments administratifs de l'Hôtel de ville, dans le but de les rénover d'un point de vue thermique afin qu'ils soient moins consommateurs d'énergie. D'ailleurs, vous pouvez voir qu'aujourd'hui, toutes les lampes ne sont pas allumées [dans la salle du conseil].

Je rappelle que nous avons eu 55 % de hausse énergétique [en terme de prix]. Or ce bâtiment n'est pas isolé à titre d'exemple. Indépendamment de la hausse du coût de l'énergie que nous connaissons aujourd'hui, nous avons déjà la volonté de rénover les bâtiments pour qu'ils soient moins consommateurs, afin d'avoir un impact moindre d'un point de vue environnemental et d'être plus vertueux, puisque l'énergie que nous ne consommons pas représente autant d'économies pour la commune. Comme nous le verrons par la suite, nous en aurons grandement besoin, à l'aune de la situation nationale et géopolitique.

L'objectif est de voter à nouveau la même demande de subvention pour les travaux, car l'État nous a demandé de la basculer sur le Fonds Vert, et non pas sur la DETR. C'est donc une simple bascule.

Pour rappel, le total des travaux s'élève à 266 100 € TTC, auxquels il faut ajouter les honoraires d'AMO. Le montant total subventionnable est de 250 577,50 €, avec une subvention à hauteur de 80 % auprès de l'État, qui passe de la DETR au Fonds Vert, soit 200 000 €. Il reste donc 50 577,50 € à la charge de la commune, ce qui est relativement peu par rapport au coût de l'opération, et c'est un gain énorme en termes d'énergie. En effet, nous avons vu que le scénario retenu, qui était le meilleur

possible pour la commune, nous permet d'économiser environ 7 000 € par an, selon les prix de l'électricité de l'année dernière. L'amortissement est donc assez rapide. Si l'on ajoute les 55 % de hausse sur ces 7 000 €, nous sommes à environ 10 000 €, ce qui fait que la part communale serait amortie en cinq ans. À partir de là, nous aurons moins de dépenses importantes liées à l'énergie.

Ceci est donc une nécessité, à mon sens, car l'on ne peut plus se permettre de vivre comme on pouvait le faire auparavant. On en parle beaucoup au niveau des bâtiments publics, et toutes les communes commencent à le faire. On voit de nombreux sujets dans les médias actuellement. Nous l'avons fait à l'école, puis au foyer, et nous le ferons sur les bâtiments administratifs de la Mairie.

**M. LEFEVRE.**- Effectivement, nous pouvons l'amortir sur cinq ans, mais cela pourrait aller encore plus vite, sachant que les prix continueront peut-être à augmenter. Aujourd'hui, personne ne le sait.

**M. le Maire.**- Je rectifie : l'amortissement se ferait en cinq ans si nous consommions zéro. Or nous ne sommes pas encore dans l'autoconsommation. Il faut donc compter entre 5 et 10 ans. Ensuite, ce seront autant de dépenses que nous n'aurons pas et que nous pourrions mettre ailleurs en termes de fonctionnement, car il faut bien tout maîtriser à l'heure où tout augmente.

Si vous n'avez pas d'autres remarques sur ce sujet, nous passons au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

## ENVIRONNEMENT

### **4 – Délibération n° 2023-016 - ONF – Application du régime Forestier**

**M. LASSAUQUE.**- Vous n'ignorez pas que Le Val dispose d'une forêt communale, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. Pour l'instant, elle fait un peu plus de 517 hectares.

Une récente modification du Code forestier fait que, théoriquement, toutes les parcelles situées en forêt et appartenant à la commune doivent passer sous le régime forestier, qui est un peu différent. Cela signifie qu'elle devient une forêt communale gérée par l'ONF, qui encadrera les activités qui s'y déroulent, mais en contrepartie, il apportera un conseil dans la gestion et une surveillance de la forêt.

Au-delà de la forêt communale existante, il a été recensé quelques parcelles de forêt qu'il pourrait être intéressant de rattacher à ce régime forestier. Après avoir éliminé les parcelles trop petites, difficilement accessibles ou ne présentant pas réellement un intérêt, il a été retenu d'augmenter la forêt communale d'environ 51 hectares.

Ainsi, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'application du régime forestier sur les parcelles du tableau fourni en annexe pour porter la superficie de la forêt communale à un total de 569,0696 hectares répartis sur le territoire du Val.

**M. le Maire.**- Je vous remercie, Monsieur LASSAUQUE. Avez-vous des questions ?

Nous commençons à avoir l'habitude de ces sujets, puisque nous en avons déjà traité à plusieurs reprises. Néanmoins, Monsieur LASSAUQUE, peut-être pourriez-vous nous parler du plan de travaux prévu par l'ONF pour l'année. En effet, lorsque l'on a un régime forestier, l'ONF travaille pour le compte de la commune afin de protéger et valoriser la forêt. Je trouve qu'il est plus intéressant de parler du fond de la délibération que de la forme.

Nous concédons des hectares supplémentaires à l'ONF. Ils les géreront et feront la police pour le bon respect de l'usage de la forêt, mais de plus, ils accordent des travaux importants, prélevés notamment sur des taxes imposées sur le défrichement. Cela permet aux communes d'avoir un apport

supplémentaire de travaux sans déboursier quoi que ce soit. Ensuite, nous pouvons abonder une certaine somme pour améliorer la forêt.

**M. LASSAUQUE.**- Effectivement, du fait du régime forestier, chaque année, l'ONF doit présenter à la commune un programme de travaux avec des préconisations d'opérations à réaliser sur la forêt communale, qui peuvent concerner sa régénération, la plantation ou son exploitation. Malheureusement, ce n'est pas trop le cas pour nous, car nous n'avons pas réellement une belle forêt des Vosges avec des arbres qui mériteraient une exploitation forestière. Nous avons plutôt des forêts fragiles qui, de plus, ont souffert d'incendies récents à l'échelle de la vie d'une forêt.

Les travaux préconisés dans le programme de cette année portent surtout sur la sécurisation du parcours de santé, qui se trouve en forêt communale, sur lequel certains gouffres sont encore mal protégés ou insuffisamment identifiés et pourraient être dangereux si des promeneurs distraits ou des chiens fous y passaient.

Néanmoins, même si nous ne réaliserons pas de vente de bois cette année, nous bénéficions du report de compensation de défrichement d'un parc photovoltaïque qui a été créé sur une autre commune. Cette dernière n'ayant pas de forêt communale, l'ONF a regardé où il pouvait intervenir et a choisi Le Val, ce dont nous les remercions. Dans le cas présent, les travaux qui seront réalisés consistent en une aération et une amélioration du peuplement de pins pignon, qui est remarquable. Quand vous prenez la route de Bras en direction de Bras, sur la gauche, vous les voyez bien. Ce peuplement est identifié par l'ONF et sert notamment de réserve de pignons lorsqu'ils doivent remettre des pins en pépinière et les recréer. Ainsi, 17 000 € de travaux ont été alloués à la commune du Val pour entretenir notre forêt communale.

**M. le Maire.**- Merci, Monsieur LASSAUQUE.

En termes de gestion, au début du mandat, nous avons mis l'accent sur le patrimoine lié à l'eau, et nous avançons très bien, autant sur la gestion [et la prévention en faveur de l'atténuation] des inondations que sur la valorisation du patrimoine et la préservation des milieux aquatiques.

Dans un deuxième temps, il faudra que nous en parlions avec l'ONF, car nous avons un plan de gestion de la forêt qui avait été initié plusieurs années auparavant et qui arrivera à terme en 2027, ce qui nous laisse encore un peu de temps, mais je souhaiterais que nous commencions à réfléchir à ce que nous voulons faire de notre forêt [compte tenu de l'accélération des conséquences de l'évolution climatique]. De la même façon que le travail que nous avons réalisé sur l'eau, que ce soit pour sa valorisation patrimoniale ou pour son utilisation afin que les Valois puissent en profiter, il faut commencer à poser cette question aujourd'hui pour préparer le futur plan de gestion. En effet, la forêt ne sert pas qu'à couper du bois ; il faut également la montrer à ses habitants. Nous avons une véritable pépite, notamment avec cette forêt de pins [parasol]. Toutes les communes n'ont pas une forêt communale avec une pépinière permettant de reboiser des forêts qui subissent des incendies. Cela représente donc un petit trésor, mais personne ne le sait. Par conséquent, je pense qu'il faut le valoriser, y compris en termes de paysage. Toute une réflexion devra être menée, et nous pouvons la commencer aujourd'hui pour préparer ce nouveau plan qui nous permettra d'atténuer l'impact du réchauffement climatique, car je pense que nous ne gérons pas la forêt de la même façon que nous l'avons fait au cours de ces dernières décennies. M. AYMONIN, en tant qu'homme de l'art de la forêt, souhaitez-vous intervenir ?

**M. AYMONIN.**- Le plan de gestion concerne l'aménagement de la forêt, prenant acte de toutes les parcelles et de tous les travaux que nous ferons au cours de la durée de l'aménagement. Il faut savoir qu'avec l'évolution du climat, cela risque de changer rapidement, et il faudra donc revoir cet aménagement afin de s'adapter.

**M. le Maire.**- Peut-être faudra-t-il préparer de nouvelles essences.

**M. AYMONIN.**- Oui, car nous ne pourrions pas en garder certaines. Il est sûr que le chêne vert restera, mais certaines autres essences ne sont plus adaptées. Par conséquent, je pense que cet aménagement sera revu prochainement.

**M. le Maire.**- Il faut imaginer la forêt de demain, à long terme, mais en faisant en sorte que ce soit également une ressource financière pour la commune dans 40 ou 50 ans. On hérite d'une forêt, et il faut la gérer, mais si elle peut devenir un élément permettant de générer de nouvelles ressources, cela pourrait être intéressant pour la commune, sachant que 75 % du territoire communal est forestier.

Ce matin, nous en parlions avec le directeur adjoint de la DDTM et le président de l'Association des Maires Ruraux : justement, nous voudrions pouvoir réunir l'ensemble des propriétaires de forêts, car le Var est le département le plus naturellement boisé de France, mais nous n'avons que des petites parcelles et, souvent, les gens ne savent même pas qu'ils en sont propriétaires. Il faudrait donc faire une animation et inclure tous ceux qui travaillent sur la forêt, à l'échelle de l'ONF, des communes ou des syndicats forestiers privés, afin de leur dire que nous pouvons travailler ensemble et faire des opérations communes. Par exemple, aux Mayans, la piste DFCI a été refaite, et la coupe de bois a été faite collectivement. Nous avons contacté tous les propriétaires en informant : « Nous devons mettre la piste DFCI en protection. Nous ferons une coupe de bois sur X mètres depuis l'axe de la piste, et nous pouvons vendre ce bois pour vous. Êtes-vous intéressés ? » Cela ne représente pas beaucoup, car la ressource n'a pas une grosse valeur pécuniaire, mais cela crée du travail, faisant vivre des familles et tourner une économie [locale], ainsi que le gain d'un peu d'argent pour les propriétaires. Ainsi, cela nous permet de rentrer à nouveau dans une forêt qui vit, avec plusieurs usages, comme on pouvait le faire dans le passé, et qui est davantage préservée en termes d'incendie. C'est ce que nous devons prévoir pour les décennies à venir.

**M. BARALE.**- De plus, il faut prendre en compte la facilité des accès en cas d'incendie. Or il est vrai que dans les bois communaux, du côté des Brasques, les accès aux massifs sont assez compliqués.

**M. le Maire.**- Exactement. Actuellement, nous travaillons sur la nouvelle DFCI qui passerait au Carnier et qui irait jusqu'aux Brasques.

**M. BARALE.**- D'autant plus que, d'après ce que j'ai compris, au niveau du département, les DFCI sont en réduction. Par rapport au nombre que nous en avons sur le village auparavant, nous n'en garderons plus que trois sur la commune : une du côté de Vins, une du côté des Meyans et une du côté du Carnier.

**M. le Maire.**- C'est déjà le cas. Actuellement, celle du Carnier n'existe plus, mais elle sera refaite. Nous avons également celle de Châteaurenard qui va vers Bras et celle de Vins. Ensuite, il nous appartient de travailler sur la partie des bois communaux, où nous pouvons très bien ouvrir des chemins forestiers. Ce ne seront pas des pistes DFCI, mais rien ne nous empêche de les entretenir en conventionnant et en valorisant la forêt. Cela fait partie du plan de gestion, parce qu'ensuite, il faut définir la raison pour laquelle nous ouvrons des pistes, à savoir ce que l'on veut y planter et les activités que l'on y souhaite.

Si vous êtes d'accord, nous passons au vote de cette délibération.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

## FINANCES

### **5 – Délibération n° 2023-017 - Débat d'orientation budgétaire 2023**



**M. le Maire.**- Ce débat d'orientation budgétaire est le moment où nous vous présentons le bilan de la situation financière de la commune, mis en perspective avec la situation nationale et internationale, mais surtout les orientations stratégiques en termes de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année à venir, en regardant toujours l'année suivante, car on voit bien que lorsqu'on lance des projets, il y a toujours un glissement et, de toute façon, il faut toujours avoir une vision pluriannuelle.

Monsieur ALBERTI, la parole est à vous.

*Monsieur Alain ALBERTI donne lecture du ROB.*

*1- Analyse du contexte économique*

*1.1 Contexte budgétaire national*

*1.2 Projet de loi de Finances 2023*

*1.3 Regard Financier sur les petites villes)*

**M. le Maire.**- Le fait que nous ayons maîtrisé les coûts de fonctionnement est une bonne chose, car cela nous permet de rattraper le retard en termes d'investissement. En 2019, le trésorier du Trésor Public nous avait fait un audit et nous avait indiqué que, selon lui, le point d'alerte était le fait que peu d'investissements avaient été réalisés au cours des dernières années, ce qui signifie qu'il fallait rattraper un retard tout en entretenant un niveau d'investissement important pour avancer dans les projets. En effet, le but d'une collectivité n'est pas d'engranger de l'argent, même s'il faut en stocker un peu pour les projets, mais surtout de l'investir pour améliorer le cadre de vie et préparer l'avenir.

**M. ALBERTI.**- Il faut tout de même faire un peu d'argent, car les subventions ne suffisent pas pour financer les projets. Elles représentent une large part, mais si nous n'avons pas une épargne brute et nette nous permettant d'avoir un autofinancement, nous n'en faisons rien.

**M. le Maire.**- Nous avons donc besoin de dégager cette somme. En tout cas, il est important de dire que par rapport au niveau national, nous sommes meilleurs en termes de chiffre, mais cela ne signifie pas que nous avons une meilleure situation.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

J'ai une question concernant la ventilation des recettes : nous les augmentons par la mise en location de salles, mais quelle part sera impactée ?

**M. ALBERTI.**- Cela concerne les produits des services.

**M. le Maire.**- C'est là que nous sommes le plus faible actuellement.

**M. ALBERTI.**- Oui. D'ailleurs, nous verrons ultérieurement dans le détail que nos recettes sont insuffisantes, et je le dis depuis quatre ans.

**M. le Maire.**- Nous y travaillons, et c'est la raison pour laquelle nous avons voté la mise en location du gîte, crée l'aire de camping-cars, etc.

**M. ALBERTI.**- Nous verrons que nos dépenses sont élevées, certes, mais quand on se compare, on se console.

**Mme BRENGUIER.**- À quoi les recettes d'investissement correspondent-elles ?

**M. ALBERTI.**- Elles sont principalement constituées des subventions. Ce ratio est très élevé, car la collectivité a obtenu des subventions significatives qui sont venues largement améliorer nos recettes.

**M. COURDOUAN.**- Serait-il possible d'avoir des exemples au cours de ces explications ? Pour ma part, je ne suis pas très bon en finances, et je ne comprends pas certains mots. Le camembert de la ventilation m'a intéressé, mais je ne savais pas à quoi certaines lignes correspondaient. Je suis désolé.

**M. le Maire.**- N'hésitez pas à poser des questions, car il est vrai que maintenant, c'est devenu très courant pour nous.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

*1.4 Le cadre intercommunal : La Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV))*

**M. LASSAUQUE.**- En ce qui concerne la GEMAPI, j'ai appris ce matin, en lisant la presse, que Monsieur Christian ESTROSI a décidé de lever cette taxe pour la Métropole de Nice, avec un montant forfaitaire à 8 €.

**M. ALBERTI.**- Je pense qu'elle sera levée à court ou moyen terme.

**M. le Maire.**- Il est vraiment important de pouvoir le faire. Cela ne représente pas un coût élevé pour les administrés, mais c'est énorme pour les collectivités en termes de lutte contre les inondations. On ne gagne pas à chaque fois contre ces dernières, mais en revanche, on peut atténuer leurs effets, et quand on voit ce que nous avons vécu avec les sinistrés, plus on peut atténuer, mieux ce sera pour tout le monde, y compris pour les services de sécurité qui se mettent en place. Or aujourd'hui, on voit que nous sommes bloqués, car il n'y a pas suffisamment d'argent pour mettre en sécurité et avoir des aménagements permettant de préserver les milieux. En tout cas, c'est un combat que je mène au SMA.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

**M. le Maire.**- S'agissant de la politique de redistribution des richesses au sein de la CAPV, nous ne sommes pas très bien dotés, ce qui est un héritage depuis la création de l'Agglomération, avec la fusion des trois EPCI en 2017. La volonté du nouveau pacte fiscal a été, pour l'instant, de ne rien changer en termes d'inégalité, car en changeant, on peut retirer à ceux qui gagnent beaucoup. C'est le principe de la péréquation, en général. La volonté politique pour cette mandature a été de donner un peu plus à tous, mais [du coup] de consolider les inégalités. À mon sens, le travail qu'il faudra faire dans les années à venir consistera à œuvrer pour que l'on puisse corriger ces inégalités. Cela ne concerne pas que Le Val, car d'autres communes de strate similaire sont dans la même situation, avec des problématiques que nous vivons également. Il faut donc travailler dans le bon sens.

On doit prendre en compte les dotations de la CAPV, mais également la fiscalité et d'autres choses. Toutefois, il faut étudier cela, car on ne peut pas exercer une pression fiscale trop importante sur les administrés. C'est la raison pour laquelle nous vérifions le niveau de pression actuel et, d'après la dernière évaluation que nous avons pu faire, le but est de ne rien toucher. Il faudra donc travailler sur d'autres recettes.

**M. ALBERTI.**- Comme vous l'évoquiez, la création de la CAPV remonte à 2017, et tous ces éléments doivent être revus tous les cinq ans. Cela a été fait en 2022, et la prochaine révision sera en 2027. L'idée est donc de préparer le terrain.

**Mme BRENGUIER.**- Quelle est l'unité de mesure du tableau ?

**M. ALBERTI.**- Les valeurs sont exprimées en euros par habitant. Pour Le Val, nous sommes à 850 €.

**M. le Maire.**- Évidemment, on ne peut pas comparer avec Cotignac, qui est hors catégorie, mais si l'on regarde d'autres communes, il faut se poser des questions et étudier les leviers que l'on peut avoir. D'un côté, il y a la fiscalité, mais elle a ses limites lorsque la pression fiscale est atteinte. Cela dépend de la sociologie de la commune, sachant que les habitants de Cotignac ne sont pas ceux du Val, et on ne peut pas leur demander la même contribution.

Il existe d'autres leviers, dont les dotations de l'État qui fondent comme neige au soleil. Normalement, l'Agglomération est là pour rééquilibrer, et il faut donc voir également cette piste. Ensuite, il faut étudier les conditions que nous pouvons nous donner pour créer de nouvelles recettes.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

**Mme BRENGUIER**.- Jusqu'à maintenant, cela ne nous gêne pas dans les projets, car nous avons toujours des ressources exceptionnelles ou des aides. En revanche, pour le fonctionnement, cela pourrait nous limiter.

**M. ALBERTI**.- Oui, mais cela nous gêne tout de même dans les deux domaines, car malheureusement, c'est un manque à gagner. Comme vous le verrez dans la suite de la présentation, si nous étions à la moyenne nationale ou à notre quote-part, je vous présenterais le budget et surtout le compte administratif avec un grand sourire, ce qui ne sera pas le cas.

**M. le Maire**.- En réalité, on réduit la CAF nette, à savoir ce qui nous reste pour faire de l'autofinancement. Plus nous la réduisons, plus nous devons taper dans nos réserves pour pouvoir réaliser nos projets. Il est possible de le faire à court terme, mais le but est que cela ne soit pas pérennisé, car cela signifie que par la suite, nous ferons fondre nos réserves. L'année dernière, nous avons fait une réunion pour comprendre la situation du Val [un samedi à travers une conférence des élus]. Aujourd'hui, nous l'avons bien comprise, ainsi que les leviers d'action que nous pouvons activer. Il faudra donc le faire, et nous avons déjà commencé l'an dernier. À présent, nous enclenchons la vitesse supérieure, car on voit ici que nous subissons la situation au niveau du fonctionnement.

**M. ALBERTI**.- De plus, cela risque de réduire notre politique d'investissement, laquelle implique des subventions et de l'autofinancement, mais également de l'emprunt. Demain, si nous n'avons pas une capacité d'emprunt du fait d'une épargne brute ou nette insuffisante, pour le banquier, cela ne fonctionnera pas.

**Mme BRENGUIER**.- Avez-vous travaillé sur des hypothèses ?

**M. ALBERTI**.- Comme nous l'avons évoqué, en premier lieu, il s'agit d'augmenter nos recettes, mais cela ne se fait pas en un claquement de doigts.

**M. le Maire**.- Il faut créer les conditions et être un peu plus innovant. En effet, on ne peut plus faire comme on le faisait 20 ans auparavant, où l'on attendait que cela tombe du ciel. Maintenant, nous devons avoir une démarche entrepreneuriale, à savoir qu'il faut créer les conditions pour mettre en location et faire rentrer de l'argent.

**Mme BRENGUIER**.- Toutefois, le fait qu'il existe encore des outils de financement que nous n'avons pas utilisés est encourageant.

**M. le Maire**.- Nous sommes en train de le faire. Par exemple, l'aire de camping-cars est un nouvel outil, représentant 30 000 € par an.

**Mme BRENGUIER**.- Même au niveau de l'Agglomération, je viens de comprendre qu'il existe des outils de financement que nous n'avons pas encore employés et que nous pourrions utiliser demain.

**M. le Maire**.- Oui, mais uniquement pour de l'investissement, et non pour le fonctionnement. Nous n'avons pas tout optimisé en termes de demande de subvention, mais nous sommes plutôt bons, car nous avons un niveau de subventions perçues depuis le début de ce mandat d'environ 2 M€. Néanmoins, à chaque fois, il faut imaginer que nous devons assurer 20 % à 30 % de notre argent.

Nous devons encore affiner les subventions, notamment avec l'Agglomération, car nous avons bien compris les mécanismes, mais à présent, il faut travailler sur le fonctionnement et trouver un moyen de faire rentrer de l'argent, alors que l'État nous en donne de moins en moins.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

**M. LEFEVRE**.- Concernant l'attribution de compensation, que pouvons-nous espérer en retour, si l'on est positif et que l'on se dit qu'un jour ou l'autre, une régularisation sera faite entre les communes ? Aujourd'hui, nous faisons partie des plus défavorisés. On peut donc estimer qu'une égalité se fasse un jour. Un commissaire aux comptes approuve les comptes, indiquant que l'Agglomération est forte – et

nous savons que c'est avec notre argent –, mais il est là également pour garantir l'égalité entre les communes.

**M. ALBERTI.**- Dans les tableaux qui suivent, nous verrons ce que cela devrait donner, en projection.

**M. LEFEVRE.**- Le côté positif de la chose est que nous pouvons éventuellement espérer un retour.

**M. le Maire.**- En réalité, il existe deux aspects positifs. Le premier est que nous devons créer les possibilités d'avoir des nouvelles recettes, et le deuxième est que cette démarche politique doit être menée à l'échelle du territoire dans les années à venir, pour la prochaine révision.

Certes, nous ne sommes pas les mieux lotis, mais nous arrivons à limiter la casse grâce à notre faible fonctionnement, alors que d'autres communes de l'Agglomération sont un peu mieux loties, mais elles termineront dans le rouge dans les années à venir. Étant donné que plusieurs communes se retrouveront en situation précaire, cette question arrivera forcément dans le débat.

**M. ALBERTI.**- Tout à fait. En 2022, nous nous en sortons, même si c'est moins bien que les années précédentes, mais ce n'est pas le cas de certaines communes proches de nous. Cela signifie qu'à terme, l'exercice ne pourra pas durer [compte tenu de l'inflation et de toutes les hausses que nous subissons et subirons à l'avenir].

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

**M. le Maire.**- Ce que tu nous présentes là, Alain, montre bien que l'Agglomération est très économe, mais la commune du Val l'est également, puisqu'elle arrive à s'en sortir. Or normalement, l'établissement public de coopération est un outil créé pour mieux répartir à l'échelle du territoire, et il faudra donc l'activer.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

**Mme BRENGUIER.**- Pour atténuer un peu le schéma présenté, il faut garder en tête qu'une agglomération forte est voulue, et cela bénéficie également aux habitants de notre commune, avec de nombreuses infrastructures qui n'existaient pas avant.

**M. ALBERTI.**- Certes, Anastasia, mais dans notre fonctionnement quotidien, si nous en restons là, à terme, nous serons coincés.

**M. le Maire.**- Si l'on respecte les quotas indiqués à l'échelle nationale, on peut faire de très gros investissements. En l'occurrence, l'inégalité est historique, puisqu'elle date de 2017. L'argent perçu par les différentes communes au titre de l'Agglomération n'est pas réparti équitablement. Certaines reçoivent autant, voire plus d'argent que les grandes villes. C'est un héritage, car cela a été négocié lors de la fusion de l'Agglomération, avec des accords politiques dont nous n'avons pas fait partie, puisque nous n'y étions pas. Les prédécesseurs n'ont pas forcément bien négocié, puisque nous en sommes là aujourd'hui.

Maintenant, l'enjeu est de casser ces accords, ce qui est très compliqué. Le président [actuel] gère avec cela. Il faudra donc vraiment mouiller la chemise pour les modifier. C'est compliqué pour tout le monde.

Il existe une inégalité voulue à une époque. Certains se sont faits avoir en 2017, dont la commune du Val. À présent, il nous appartient de gommer certaines choses, et il faut se donner les conditions pour y arriver. À ce moment-là, selon moi, le rôle politique est fort, mais il faut que le président veuille bien entendre que nous souhaiterions gommer ces inégalités héritées d'un certain passé. Certaines communes perçoivent beaucoup – tant mieux pour elles ! –, et nous ne voulons pas qu'elles aient moins, mais simplement avoir davantage.

**Mme BRENGUIER.**- *(Hors micro)*

**M. le Maire.**- Nous ne sommes peut-être pas obligés d'atteindre tous les leviers nationaux, mais quand vous verrez la fin de ce qu'il nous reste aujourd'hui, même si je suis en harmonie avec ce qui se fait à l'échelle du territoire, à un moment donné, la vie des communes en dépend, et l'Agglomération est là pour cela en premier lieu [c'est le sens de la loi qui a créé les intercommunalités].

**Mme RINAUDO.**- Dans ces conditions, pourquoi ne pas pallier ces inégalités en demandant davantage de subventions ?

**M. ALBERTI.**- Non. Comme nous venons de le voir, au niveau de l'Agglomération, les subventions sont les fonds de concours, lesquels sont constitués de deux dossiers et plafonnés à 100 000 €. Par conséquent, même si l'on en amène 50, cela ne changera rien

**M. le Maire.**- De plus, cela ne paiera pas le fonctionnement. Auparavant, les communes percevaient les dotations de l'État. Lorsque les communautés de communes ont été créées, cette partie d'argent a été transférée à ces EPCI, lesquels avaient la charge de le redistribuer de manière équitable en établissant un principe de péréquation. Toutefois, lorsque le robinet n'est qu'à moitié ouvert, l'argent que l'on percevait auparavant d'un côté n'est perçu qu'à moitié, voire moins.

**M. MAUREL.**- Je voudrais ajouter un élément qui répondra également à la question de Christian. Le commissaire aux comptes est passé, puisque la Chambre régionale des comptes est en charge de la question. Or cette dernière dit juste que l'Agglomération est riche et bien portante. Or l'Agglomération n'est pas une collectivité, contrairement à nous. Il est donc très bien qu'elle soit riche, mais une redistribution doit se faire. Le système de péréquation ne s'applique pas qu'au niveau national, mais également au niveau des territoires.

*(Intervention hors micro.)*

Auparavant, le regard était beaucoup plus politique, mais aujourd'hui, il vérifie qu'il n'y ait pas de mauvaise gestion ou de choses comme cela. En l'occurrence, il a simplement constaté que tout allait bien. Or effectivement, la fusion des trois communautés de communes a créé de nouvelles disparités. À l'époque, le Comté de Provence était la collectivité la plus riche, alors qu'aujourd'hui, les communes de Val d'Issole, par exemple, ont bien profité de la fusion. Je ne jette pas la pierre à qui ce soit, mais c'est un constat. Il faut donc compter sur nous-mêmes pour aller se battre et rétablir un peu tout cela.

Dans les attributions de compensation, il est possible de faire ce que l'on appelle une révision libre. Si toutes les communes font ce choix, on peut très bien s'entendre sans enlever à ceux qui ont déjà, mais il faudrait simplement rétablir la situation au niveau de l'Agglomération. En tout cas, c'est ma position, et elle n'engage que moi.

**M. le Maire.**- Il s'agirait d'un nivellement par le haut.

**M. ALBERTI.**- La révision libre n'a pas été adoptée en 2022, mais dans les années à venir, selon la manière dont cela se passera, je pense que nous y arriverons, car certaines communes ne pourront plus fonctionner.

**M. LEFEVRE.**- On constate que, finalement, le rôle du commissaire aux comptes est de ne pas garantir l'égalité entre les communes !

**M. le Maire.**- Il vérifie que les comptes tombent bien, mais à présent, il fait moins de remarques sur les choix politiques.

**Mme VILAIN.**- Je suppose qu'il existait un calendrier précis des révisions des attributions, en fonction de la population, etc., mais j'imagine qu'il peut se produire des événements exceptionnels, comme les inondations dans notre cas, faisant que l'on peut éventuellement faire cette révision différemment.

**M. le Maire.**- Il s'agit de la révision libre, et elle se fait au bon vouloir de la majorité du Conseil d'agglomération. Elle n'est pas établie, mais libre d'être choisie. Cela relève de la volonté du président ou de l'ensemble des membres de l'Agglomération.

**Mme VILAIN.**- Cela ne se fait donc pas en fonction des besoins.

**M. le Maire.**- Non. Si une commune est dans le rouge, on pourrait décider de la laisser telle quelle.

**M. ALBERTI.**- La révision intervient tous les cinq ans : en 2017, 2022, et la prochaine en 2027, à moins qu'une révision libre soit faite d'ici là.

**Mme VILAIN.**- Par qui est-elle décidée ?

**M. le Maire.**- Cette décision relève des élus communautaires.

**Mme VILAIN.**- Que faut-il faire pour les amener à la prendre ?

**M. le Maire.**- Cela commence justement par ce travail de présentation. Une fois que nous l'aurons voté, cela partira à l'Agglomération. Nous avons un débat et, si nous sommes d'accord, à partir de là, je suis mandaté pour aller défendre ces éléments. Nous sommes deux élus communautaires, ce qui est peu. Il faudra commencer à convaincre, mais d'autres maires se trouveront dans des situations beaucoup plus inconfortables que la nôtre, et ils ont donc également intérêt à ce que ce soit révisé. Ensuite, il faudra entrer dans une phase de négociation, et ce sera un jeu très compliqué, car il existe de très fortes disparités. Par exemple, des petites communes perçoivent 700 000 €, et elles ne veulent pas les perdre, ce qui est compréhensible, mais en même temps, il faut voir l'intérêt de tout le monde. On ne peut pas avoir un EPCI riche et des communes pauvres.

Par conséquent, nous y arriverons forcément, mais pour ce faire, nous avons besoin d'avoir ce débat ensemble ce soir. Il est important de comprendre les enjeux, d'étudier les éléments et de voir la manière dont nous pourrions avancer par la suite, sachant qu'il s'agit d'un travail sur plusieurs années.

**M. LEFEVRE.**- Il faut que tu sois le président de l'Agglomération ! (*Rires*)

**Mme RINAUDO.**- Pour répondre à Josiane, en tant que déléguée communautaire, la solidarité fonctionne lorsque nous sommes en Conseil d'agglomération, mais ce n'est pas le cas pour tous les sujets, notamment lorsqu'il s'agit d'argent.

**M. le Maire.**- Là, on est vraiment dans la politique du territoire.

**M. MAUREL.**- Pour revenir sur ce que je disais précédemment, parmi les communes de notre strate dans le département, nous sommes bons derniers en termes de recettes. Cette situation n'est pas tenable, et nous serions bien idiots de l'accepter. Il faut donc aller se battre.

**M. le Maire.**- De plus, on ne peut pas être considéré par le SCoT comme étant une commune d'appui au bassin Brignolais tout en n'ayant pas les moyens d'accompagner le développement du territoire.

**M. ALBERTI.**- Pour répondre à Madame VILAIN, ce rapport, avec ses conclusions, partira au préfet et à l'Agglomération.

**M. le Maire.**- C'est donc un acte politique important.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

## 2- Orientations budgétaires 2023

### 2.1 Les recettes de fonctionnement)

**M. le Maire.**- Sur le graphique concernant la dotation de solidarité communautaire, on voit qu'en 2016, lors de la communauté de communes Comté de Provence Le Val a perçu 188 000 €. Suite à la fusion de l'Agglomération, Le Val a reçu zéro et, en 2023, nous arrivons à 48 000 €. Cela vous montre

la situation, qui est totalement différente. Je pense que Le Val n'a pas été très bon lors de la négociation à cette époque. Maintenant, nous en héritons, et il faut avancer.

Madame ROATTINO, ici présente en tant que public a connu la création du Comté de Provence en tant que maire, et l'argent perçu depuis était aux alentours de 188 000-200 000 €, après elle, lors du mandant suivant 0 €...

**M. ALBERTI.**- En tout cas, cela montre que les recettes, qu'elles viennent de l'État ou des EPCI, ne suivent pas le cours de l'inflation, contrairement aux dépenses.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

**M. le Maire.**- En ce qui concerne le fonds de péréquation intercommunal, en réalité, il s'agit d'une analyse de la situation socio-démographique des 28 communes du territoire, et il était considéré en 2021 que notre niveau avait évolué dans le bon sens, en termes d'habitants, de vie sociale, etc. Ils nous ont donc fait basculer dans la zone neutre.

En revanche, lorsque l'on passe dans la zone plutôt riche, on nous prélève de l'argent. À ce moment-là, l'Agglomération, qui nous reversait cet argent qu'elle percevait de l'État, demandera à chacune des communes de financer une partie afin de pouvoir la redistribuer à d'autres communes.

**M. ALBERTI.**- Pour l'instant, nous n'en sommes pas là, mais on peut s'y attendre.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

**M. COURDOUAN.**- Concernant les autres recettes de fonctionnement, quelles sont les lignes nous rapportant le plus d'argent ?

**M. ALBERTI.**- Nous devons développer les chapitres 70 et 75, concernant les baux, les revenus d'immeubles, les redevances ou autres.

**M. le Maire.**- Nous devons effectivement y travailler, car cela constitue notre marge de manœuvre.

**M. ALBERTI.**- Avec l'aire de camping-cars, selon notre estimation, nous récupérerons 30 000 € en 2023. Parfois, les petites ressources forment les grandes rivières.

**M. le Maire.**- La location du centre aéré et de la bastide à la piscine pour des séminaires ou des mariages est une piste envisagée pour améliorer les recettes.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

**Mme CAVALLARO.**- Georges Clooney s'investira-t-il également dans notre cantine ? J'ai vu cela dans la presse.

**M. ALBERTI.**- S'il le fait, ce sera une recette supplémentaire pour nous.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

**Mme CAVALLARO.**- Concernant les recettes d'exploitation, nous espérons que l'ouverture prochaine de l'espace muséal rapportera des subsides supplémentaires, car il comprendra un espace de dégustation et de vente de produits, ainsi que la vente de billets pour les musées. De plus, la prise en charge d'un saisonnier ne sera pas imputée sur les finances communales.

**M. le Maire.**- Elle le sera, mais nous avons une subvention de fonctionnement, puisque l'Union européenne finance 90 % de l'équivalent temps plein pour trois mois.

L'idée de l'espace muséal est non seulement de générer quelques recettes supplémentaires, mais surtout de pouvoir activer la visite sur Le Val, ce qui dynamiserait encore davantage l'aire de camping-cars. Si l'on fait un calcul rapide, en additionnant les baux, l'aire et les musées, nous sommes à presque 100 000 € de ce que nous arrivons à générer. En travaillant davantage dans cette orientation, nous

avons des marges. Mis bout à bout, ce n'est pas rien, et c'est intéressant. Il faudra donc continuer avec d'autres actions.

**M. COURDOUAN**.- Les recettes présentées sont-elles calculées en enlevant ce que cela nous coûte par ailleurs ?

**M. ALBERTI**.- Non, ce sont uniquement les rentrées d'argent.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

## *2.2 Les dépenses de fonctionnement)*

**M. LEFEVRE**.- Au niveau de l'alimentaire, avec le repas à 1 €, les familles mettent un peu plus leurs enfants la cantine, ce qui peut être considéré comme étant quelque chose de légitime. En revanche, le nombre de repas servis en 2022 est-il supérieur à celui de 2021 ?

**M. ALBERTI**.- Oui.

**M. LEFEVRE**.- Cela expliquerait l'augmentation des achats de nourriture, entre autres.

**M. ALBERTI**.- L'impact sur 2022 est relatif, car la cantine à 1 € a été mise en place au mois de septembre.

**M. le Maire**.- On a vu une petite hausse des inscriptions, mais ce n'est pas significatif [au stade de 2022]. Par exemple, s'agissant du poisson en boîte, comme les sardines ou l'anchois, on passe d'un rapport de coût de 5 à 20. Le coût de certains produits explose complètement.

*(Intervention hors micro.)*

Nous essayons de réduire le coût du repas pour nous adapter.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

**M. COURDOUAN**.- Le montant de l'atténuation de produits était faible et devient subitement important. À quoi est-ce dû ?

**M. ALBERTI**.- Cela vient de l'article 55 de la loi SRU, pour 82 000 €. Cela nous pénalise, notamment du point de vue de l'épargne brute et nette. Nous sommes passés d'environ 400 000 € à 240 000 €. Il faut compter l'augmentation du coût de la vie, les revalorisations indiciaires ou autres, le coût de l'énergie, ainsi que 82 000 € de pénalités du fait d'article 55 de la loi SRU. Sur la CAPV, nous sommes huit communes assujetties à celle-ci, puisque cela concerne les communes de plus de 3 500 habitants, et nous avons tous peu ou prou des pénalités.

Nous avons fait une projection des charges à caractère général en indiquant où nous en sommes et où nous en serions en neutralisant tout cela. On voit que le delta est significatif.

**M. le Maire**.- Nous nous occupons de la pénalité SRU en travaillant avec la DDTM sur la production de logements sociaux, ainsi qu'avec le CCAS qui traite les demandes. Ainsi, nous avons les listes d'attente [de Valois], ce qui nous permet d'orienter les Valois sur ces programmes. Pour le reste, malheureusement, s'agissant de l'inflation ou du coût de l'énergie, il faut l'absorber dans notre quotidien, et cela reste tout de même une hausse assez conséquente que nous devons gérer dans les années à venir.

De plus, il faut savoir que la pénalité SRU s'élève à environ 80 000 € pour l'instant, mais si rien n'est fait, elle sera bien supérieure. L'idée est donc de travailler intelligemment, main dans la main, sans toutefois dire à l'État que nous ferons les 25 % du jour au lendemain, car c'est impossible. D'ailleurs, ce n'est pas non plus souhaitable, car pour assurer un équilibre socio-démographique et une mixité sociale, il faut y aller par paliers. Il faut donc définir ces derniers, et c'est la raison pour laquelle nous révisons le PLU, car en l'état actuel, nous ne pouvons pas construire des logements sociaux de manière digne, et si l'on met 80 % de social sur un terrain, pour moi, on n'est plus dans la mixité. De plus, les



propriétaires de ces terrains ne veulent rien faire. Ainsi, notre PLU permet théoriquement la production de logements, mais en réalité, il n'en produit pas, ce qui nous pénalise d'autant plus. Il faut donc se mettre dans des conditions réalistes afin de pouvoir réaliser et diminuer ces éléments tout en logeant nos habitants.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

**M. le Maire.**- Nous avons des hausses que nous subissons, mais d'autres que nous avons créées. S'agissant de Le Val Services, nous n'avons aucun regret, car c'est un réel plus. C'est une vraie volonté politique, mais il faut l'assumer en termes de charge et donc se donner les moyens de pouvoir le pérenniser dans la durée. Cela dit, il ne faut pas oublier que l'existence de ce service est due au fait que les services publics nationaux se sont complètement désengagés. Ainsi, la collectivité récupère cette charge. Nous pourrions ne rien faire, mais ce n'est pas la trajectoire que nous voulons emprunter.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

**M. le Maire.**- S'agissant du personnel, je souhaite souligner un point. Certains agents sont vraiment malades, et il existe des dispositifs pour les accompagner, ce que fait la collectivité. En revanche, lorsque nous constatons des abus, nous avons fait passer le message indiquant que ce n'est pas possible, car selon moi, c'est du vol d'argent public. Je trouve scandaleux que l'on profite du système afin de pouvoir être tranquille à la maison à ne rien faire, et nous ne laisserons pas passer cela. Il existe des solutions, et nous les activerons, car il n'est pas possible de cautionner de telles attitudes. Cela représente tout de même beaucoup d'argent public et met la collectivité en péril.

**Mme BRENGUIER.**- Sur l'estimation 2023, les charges de personnel augmentent encore un peu. Des embauches sont-elles potentiellement prévues, ou s'agit-il uniquement de revalorisations ?

**M. ALBERTI.**- Aucune embauche n'est prévue, mais il faut prendre en compte les revalorisations et la titularisation de personnels. De plus, nous sommes précautionneux. De la même manière que nous sommes prudents en matière de recettes en les minimisant, ici, nous maximisons les dépenses afin de ne pas avoir de mauvaises surprises.

D'autre part, nous avons quelques contentieux avec certains agents, et il faudra voir ce qui se passera.

**M. le Maire.**- Par exemple, lorsqu'un agent en maladie depuis plusieurs années part à la retraite, il faut lui payer ses congés. Nous ne pouvons pas le refuser, car c'est le droit.

Dans une situation normale, la hausse est régulière, avec la revalorisation des salaires et les augmentations de grade chaque année, ce qui est bien [pour la vie du personnel]. D'ailleurs, je tiens à remercier la grande majorité du personnel pour son investissement et son sérieux. Malheureusement, lorsqu'une minorité met le bazar, on ne retient qu'eux. Là aussi, c'est un héritage. On a laissé faire certaines choses dans le passé, et nous devons donner le ton. Nous avons restructuré les services et changé de grosses dérives au niveau de la badgeuse, de la prise de congés, etc. Maintenant, nous en arrivons à écrieter la dernière partie de la situation, à savoir les abus. Des contrôles médicaux sont faits, et d'autres outils nous permettent de pouvoir défendre la position de la collectivité, sachant que pour moi, cette dernière n'est pas les élus d'un côté puis les agents et les administrés de l'autre, mais l'intérêt commun. Nous devons donc travailler ensemble.

**Mme BRENGUIER.**- En tout cas, il est très bien que l'on puisse continuer à valoriser ceux qui mettent les bouchées doubles, notamment avec des systèmes de primes.

**M. ALBERTI.**- Néanmoins, il ne faut pas jeter l'opprobre sur les agents, car seule une minorité d'entre eux nous met en difficulté. Les autres travaillent consciencieusement, et cela doit être souligné.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

### 2.3 Ratio de rigidité des charges structurelles

#### 2.4 L'épargne de la collectivité)

**M. le Maire.**- Quand vous entendez dire que certaines communes sont dans le rouge, cela signifie qu'elles sont à zéro, puisque nous n'avons pas le droit d'être en négatif. Seul l'État peut vivre « quoi qu'il en coûte », mais en ce qui nous concerne, nous devons vivre avec ce que nous avons.

Actuellement, nous sommes en positif, mais de mon point de vue, nous sommes en vigilance. Malgré toutes les hausses que nous avons absorbées, nous n'avons rien changé dans notre fonctionnement ni dans la gestion du personnel, sachant que toutes ces hausses et l'amende SRU représentent environ 150 000 €.

Il faut bien comprendre que depuis l'année dernière, rien n'a vraiment changé. En termes de dépenses de fonctionnement, nous sommes largement parmi les bons élèves à l'échelle de l'Agglomération et très bons à l'échelle nationale. Le problème est toujours l'entrée d'argent. C'est la clef.

Certes, ce tableau est pessimiste. Nous ne sommes pas dans le rouge, mais il faut être vigilant et alerte.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.*

#### 2.5 Le programme d'investissements 2023)

**M. le Maire.**- Sur le tableau des prévisions par opération, vous voyez la concrétisation de gros projets d'investissement impactant positivement le cadre de vie. Nous pouvons en être fiers. Il faut investir dans notre collectivité, car nous avons besoin de rééquilibrer certains retards. Par exemple, nous en sommes à la huitième toiture réhabilitée en l'espace de trois ans, car il pleuvait dans les bâtiments. Or pour moi, ceci n'est pas un projet, mais une simple remise en état. Toutefois, il faut le faire et travailler également sur le reste. De la même façon, la remise en état des tennis était absolument nécessaire.

Nous avançons donc dans un axe très intéressant et positif, marquant une dynamique certaine. À ce titre, je voudrais remercier les élus, que je sollicite fortement dans le suivi de ces projets, ainsi que les services qui « pédalent vivement », car cela demande beaucoup d'efforts. Quand on voit tout ce qui est réalisé en peu de temps, pour une collectivité comme la nôtre, nous n'avons pas beaucoup de personnel, et les élus sont également limités. Il faut le souligner, car c'est important.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.*

#### 2.6 La projection pluriannuelle des investissements)

**M. le Maire.**- À cette échelle, une autre possibilité pour nous de soulager l'impact de l'inflation et du coût énergétique est notre projet consistant à installer, sur les écoles, une ferme photovoltaïque qui produirait, en autoconsommation, l'ensemble de l'énergie des bâtiments publics en journée, ce qui nous permettrait théoriquement [d'alléger notre consommation] du réseau. Il existe des dispositifs permettant de produire l'énergie à l'école et de la consommer à la Mairie, au foyer et aux tennis en journée, lorsque les panneaux sont en production. Cela constitue un investissement à prévoir, mais il nous ramènera de l'argent, si l'on peut dire ainsi, puisque cela représentera autant d'économies pour dégager la CAF.

Si vous faites le calcul entre une meilleure location, l'amélioration de la consommation énergétique et la production d'énergie, nous nous donnons des conditions pour améliorer un peu notre situation en étant moins dépendants du coût de l'énergie et de l'inflation.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.*

#### 2.7 Le financement des dépenses d'investissement

#### 2.8 L'endettement de la commune)

**M. le Maire.**- Bravo, Alain, pour ton travail dans la renégociation de la dette, car cela se répercute également à ce niveau-là.

**M. ALBERTI**.- Cela nous a fait économiser plusieurs dizaines de milliers d'euros de charges financières.

Je précise que dans notre endettement, nous n'avons aucun emprunt toxique. Nous avons des emprunts à taux variable sur des index qui ne bougent pas, voire même certains dont le taux est à 0 %, pour lesquels nous ne rembourserons que le capital, mais pas d'intérêt. D'ailleurs, on a vu que la charge financière baisse considérablement. D'autre part, nous avons des taux d'intérêt à taux fixe. Ainsi, quelle que soit l'évolution des taux d'intérêt, cela ne bougera pas. Nous sommes donc tranquilles sur ce plan.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

### 2.9 La capacité de désendettement

**M. MAUREL**.- Comme tu le disais au début du Conseil municipal, afin de montrer patte blanche aux banquiers, il faudra retrouver de la capacité de désendettement.

**M. ALBERTI**.- Tout à fait. Par exemple, nous aurons sans doute besoin d'un peu d'argent pour le centre culturel, et si notre CAF est insuffisante, le banquier rechignera. On ne prête qu'aux riches !

**M. le Maire**.- Malheureusement, c'est la situation de nombreuses communes en ce moment.

*(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

Monsieur le Maire, le rapport est terminé. Je ne reprendrai pas la délibération *in extenso*. Si vous le permettez, je préciserai simplement que ce rapport doit donner lieu à un débat d'orientations budgétaires, lequel doit être acté par cette délibération, et je crois qu'il a eu lieu.

**M. le Maire**.- Tout à fait. Néanmoins, si vous avez d'autres éléments ou des questions, n'hésitez pas. Monsieur ALBERTI est également à votre disposition.

Pour nous, le but était de vous présenter les chiffres en toute transparence, avec les points forts et faibles de la collectivité, ainsi que de faire quelques remarques. À partir de là, il faut continuer à œuvrer dans ce que nous sommes en train de mettre en place depuis plusieurs années. Je pense que vous comprenez mieux certaines choses aujourd'hui, car c'est votre troisième rapport d'orientations budgétaires.

La situation [interne] de la collectivité n'a pas changé. En revanche, des actions extérieures changent et font révéler nos points faibles ou forts.

Comme Monsieur ALBERTI le dit, au niveau du fonctionnement, il sera difficile de baisser davantage, car nous sommes déjà assez bas, même s'il n'y a pas de petites économies. Le levier le plus important à actionner est dans la façon de trouver des recettes. Je sais que plusieurs personnes ont travaillé à nous comparer et à voir ce qui se passe. Il faudra aller taper à la porte de l'Agglomération, ainsi qu'à celle de l'État, même si je pense qu'il nous renverra vers l'Agglomération, puisqu'il a transféré [une partie] des finances.

Néanmoins, nous avons tout de même des éléments à défendre. Il s'agit de la réduction de la consommation par des investissements intelligents, tout en assurant du cadre de vie aux habitants. Il faut donc jongler entre les deux. En même temps, nous devons investir sur la production d'énergie, car actuellement, nous sommes très dépendants. Le jour où nous serons dans de l'autoconsommation, nous ne consommerons que ce que nous ne produisons pas la nuit, ce qui est déjà une progression fort intéressante.

**M. MAUREL**.- Si je peux me permettre, tu feras de la politique en tant que maire.

**M. le Maire**.- Tout à fait, et je le fais déjà au niveau des subventions.

**M. MAUREL.**- Oui, mais dans le cas présent, tu seras en plein dedans, car je pense que ce sera plus difficile.

**M. le Maire.**- Oui, mais j'ai votre mandat.

S'il n'y a pas d'autres éléments, je tiens à remercier Monsieur ALBERTI, Monsieur LEROUX, ainsi que le service financier, qui fait le suivi et fournit les chiffres.

Nous ne votons pas, mais actons que le débat a lieu, ce qui est bien le cas.

*(Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires 2023.)*

Je vous remercie de votre confiance, du travail que vous faites, ainsi que de cette orientation d'investissements ambitieuse, à la hauteur des besoins du Val et des habitants. Il est important de pouvoir continuer et de nous mettre dans des positions pour les faire.

Il est tard, mais je me dois de vous donner encore quelques informations en vous faisant lecture des décisions que j'ai prises en vertu de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, depuis le 11 février, date du dernier Conseil municipal, au 9 mars 2023, chronologiquement :

- L'octroi d'une concession au troisième cimetière pour la famille LEBRET ;
- Le renouvellement d'une concession dans le troisième cimetière pour la famille BESNARD ;
- L'octroi d'une concession au columbarium pour la famille CIUSSI HERBERT ;
- Le renouvellement de l'adhésion au Conservatoire méditerranéen partagé pour l'année 2023 ;
- La mise en place des avenants que nous avons votés au dernier Conseil, concernant notamment les achats par le biais du SIVAAD, pour les lots n° 8-9-10-11-12 et les lots n° 2-4-8-9, suite à l'inflation ;
- L'acquisition de vêtements pour la réserve communale de sécurité civile, le CCFF, avec une demande de subvention au Département pour cela. Le contexte change, ainsi que le climat, et nous avons besoin de la réserve communale de sécurité civile. Elle est toujours présente pour nous lorsque cela est nécessaire, mais il faut les équiper, car autrement, nous n'aurons personne. De plus, ils doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Je tiens à remercier Monsieur FABRE, qui est à la tête de cette réserve de volontaires. Il faut pouvoir motiver les bénévoles afin de les garder en veille en permanence, et pas uniquement quand on en a besoin ;
- Les tarifs de la régie de recettes de location des salles communales, dont nous avons voté la modification ;
- La mise en place d'un avenant pour d'autres achats au SIVAAD ;
- Le renouvellement d'une concession au troisième cimetière pour la famille VIDIL ;
- La proposition d'une offre promotionnelle pour l'assurance santé AXA. Cela concerne la mutuelle santé que nous avons actée plusieurs années auparavant. Il s'agit d'une offre promotionnelle pour une mutuelle communale, mais on n'a pas le droit de l'appeler « communale » ; c'est une assurance santé, à disposition pour les habitants ;
- La proposition d'une offre promotionnelle de dépendance communale AXA, pour les personnes âgées. Lorsqu'elles ont besoin d'un accompagnement face à la dépendance, il existe également une assurance pour eux, que nous avons négociée à un tarif réduit pour les habitants.

**Mme RINAUDO.**- Au mois d'avril, nous recevrons justement toute la direction d'AXA, qui vous présentera les projets et ce qu'ils proposent pour les administrés. Vous en serez informés par mail.

**M. le Maire.**- Il est 21 h. Je déclare la séance du Conseil terminée.

*(La séance est levée à 21 h 00.)*

Le secrétaire de séance,  
**Christian LEFEVRE**



Le Maire,  
**Jérémy GUILIANO**

